



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## statut

Question écrite n° 47386

## Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la résolution relative au statut des médecines non conventionnelles adoptées le 29 mai 1997 par laquelle le Parlement européen invite la commission à procéder à un examen approfondi de toutes les médecines non conventionnelles existant en Europe et si le résultat de cette étude le permet, à s'engager dans un processus de reconnaissance de ces médecines. Il lui demande de lui indiquer le niveau d'avancement de cette étude et si le Gouvernement envisage de prendre des mesures relatives au statut des médecines non conventionnelles conformément à la résolution du Parlement européen susvisée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Tron](#)

**Circonscription :** Essonne (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47386

**Rubrique :** Médecines parallèles

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 septembre 2004, page 7517